

Haute école pédagogique du canton de vaud
Filière Formations Postgrades
UER Pédagogie spécialisée



Formation continue certifiée

Certificate of Advanced Studies - CAS

hep/

Pédagogie

spécialisée

Option surdit 

Vol e 2020-2022

Plus d'informations sur www.candidat.hepl.ch/pg

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Préambule | 4 |
| Formations continues certifiées de la HEP Vaud | 4 |
| Introduction | 4 |
| Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud | 5 |
| Séance d'information | 5 |
| Présentation générale de la formation | 6 |
| Compétences travaillées | 6 |
| Public cible | 7 |
| Organisation des études | 7 |
| Programme de la formation | 8 |
| Structure modulaire du programme | 16 |
| Tableau de correspondance modules et compétences travaillées | 16 |
| Calendrier de la formation | 17 |
| Principes de l'évaluation | 18 |
| Lieu de la formation | 18 |
| Direction | 18 |
| Équipe pédagogique | 18 |
| Évaluation des modules et du cursus | 19 |
| Frais d'inscription et taxes | 19 |
| Services aux participant·e·s | 20 |
| Service académique | 20 |
| Conditions d'admission | 20 |
| Procédure d'inscription à la formation | 20 |
| Conditions spécifiques aux enseignant·e·s vaudois·es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud | 22 |
| Inscription en cas d'auditrice ou auditeur | 22 |
| Carte d'inscription | 22 |
| Conditions en cas de désistement | 22 |
| Délivrance des titres et du supplément au diplôme | 23 |
| Campus de la HEP Vaud | 23 |
| Base juridique | 23 |

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière des formations postgrades et l'Unité d'enseignement et de recherche «Pédagogie spécialisée».

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS¹)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations postgrades ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

Introduction

Les changements actuels dans le domaine de la surdité (ou en anglais Deaf Studies and Deaf Education), tels que le diagnostic précoce, les apports technologiques, l'évolution sociale ouvrant l'école à tous·toutes, induisent des changements importants de caractéristiques des jeunes sourd·e·s, de leurs capacités à entendre et à entrer dans la communication. Ces changements de réalités du terrain et des conditions de vie des jeunes sourd·e·s, impliquent la transformation de la prise en charge autant médicale, thérapeutique qu'éducative. Dans la compréhension des besoins des jeunes sourd·e·s d'aujourd'hui s'opère un important changement de paradigme : il ne s'agit plus de développer un mode de fonctionnement, un programme unique qui correspond à tous·toutes, mais prendre en considération des besoins diversifiés d'une population d'enfants et jeunes hétérogène, vivant des situations complexes.

Afin de répondre aux besoins de cette population et de garder les espaces de compréhension nécessaires à leurs spécificités, il est indispensable d'offrir une formation en surdité aux professionnel·le·s de l'enseignement ordinaire et spécialisé ainsi qu'à tous ceux·celles pouvant être une personne ressource au sein d'une équipe ou d'une institution dans les domaines de la pédagogie, des soins, de l'éducation ou du social.

Ainsi, cette formation postgrade a pour but d'apporter une spécialisation en surdité aux professionnel·le·s accompagnant ou susceptibles d'accompagner des enfants et des adolescent·e·s sourd·e·s ou malentendant·e·s de 0 à 20 ans.

La formation débouche sur l'obtention du titre **CAS Pédagogie Spécialisée : option Surdit **.

Dispensée depuis 2016 à la HEP Vaud, l'offre actuelle représente la 2^e édition. Ce programme ouvre tous les 2 ans.

¹ ECTS: European Credit Transfer and Accumulation System. Un ECTS  quivaut   25-30 heures d'apprentissage.

Cinq intentions principales de cette offre de formation :

- Former des professionnels de l'enseignement ordinaire et spécialisé en surdit  afin d'assurer les apports scientifiques et p dagogiques n cessaires   l'encadrement des  l ves sourds et malentendants.
- Former en surdit  des professionnels d'autres domaines, afin qu'ils puissent  tre des r f rent s, des conseill res-ers et des fournisseurs de ressources au sein d' quipes, d' tablissements ou de services pouvant recevoir des jeunes sourds.
- Constituer un r servoir de connaissances autant scientifiques que pratiques en surdit  afin de stimuler l'acquisition de l'expertise des professionnels en formation, avec un ancrage dans leur exp rience.
- Valoriser la compl mentarit  des champs de connaissances et de comp tences pour favoriser le dynamisme d'un r seau. Contribuer   alimenter la r flexion collective sur les besoins h t rog nes des enfants sourds et permettre leurs  valuations.
- D velopper les connaissances des professionnels en formation sur les situations observ es ou v cues, leur description, compr hension et analyse r flexive.

Principes g n raux des formations certifi es de la HEP Vaud

Les formations continues certifi es de la HEP Vaud offrent aux participant s l'occasion de d velopper ou d'approfondir des comp tences sp cifiques leur permettant d'assumer des activit s professionnelles exigeantes.

Pour ce faire, nos formations se fondent notamment sur les principes suivants :

- former des professionnel-le-s capables d'une approche r flexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs r sultats ;
- former des professionnel-le-s capables de formaliser des r flexions en mobilisant ressources th oriques, savoirs professionnels et exp riences pratiques ;
- prendre en compte l'exp rience des participant s, l'environnement socioprofessionnel de chacun-e et les conditions d'exercice de leur pratique ;
- s'appuyer sur des probl matiques professionnelles identifi es et des situations significatives ;
- faire appel   des modalit s p dagogiques vari es, alliant apports conceptuels, mises en situation, d bats, travaux en groupe,  changes avec les milieux professionnels en Suisse et   l' tranger ;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et vari es des participant s et d'expert s afin de participer   la co-construction des savoirs dans une optique de d veloppement et d'enrichissement mutuel ;
- offrir des espaces d'int gration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la cr ation de liens entre les divers  l ments de formation ;
- inclure dans la formation les r sultats r cents de la recherche.

S ance d'information

Une soir e d'information aura lieu   la HEP Vaud le **lundi 27 janvier 2020 de 18h00   19h00** en salle C33-519. Une verr e suivra la pr sentation et permettra d'aborder des questions plus individuelles

Présentation générale de la formation

Le dispositif de formation postgrade en pédagogie spécialisée offre trois options : « Déficience visuelle », « Déficience intellectuelle » ou « Surdité ». Ce document vous présente le programme du CAS Pédagogie Spécialisée option « Surdité ».

Les cours et les séminaires sont assurés par des intervenant-e-s et expert-e-s de différents champs (médical, psychosocial, sociologique, neuro-cognitif, psychologique, linguistique, etc.) afin de croiser les regards, les représentations, les savoirs, les résultats de recherches et les pratiques.

Enfin, la formation est envisagée comme un espace privilégié pour partager des pratiques et des connaissances entre institutions et entre cantons.

Compétences travaillées

A l'issue de la formation, les participant-e-s seront capables de :

En termes de **connaissances et de compréhension** :

- 1) maîtriser des savoirs et savoir-faire en lien avec les connaissances actuelles ;
- 2) observer, identifier et analyser les difficultés, les ressources et besoins des personnes présentant une déficience dans différentes sphères de leur développement.

Du point de vue de l'**application des connaissances et de la compréhension** :

- 3) comprendre les contextes de leur action professionnelle, en analysant les obstacles et les facilitateurs personnels et environnementaux ;
- 4) mobiliser les connaissances actuelles pour accompagner et soutenir le développement des personnes présentant une déficience.

En termes de **capacité de former des jugements** :

- 5) analyser et évaluer des situations éducatives complexes, les problématiser afin de proposer des projets innovants et pertinents, dans une visée à moyen et long terme ;
- 6) prendre des décisions ambitieuses et éthiquement responsables relativement aux apprentissages et au développement des personnes ayant une déficience ;
- 7) porter un regard critique sur les différentes approches théoriques et professionnelles, en vue de promouvoir la participation sociale des personnes ayant une déficience.

Savoir-faire en **termes de communication** :

- 8) communiquer de manière claire et appropriée des situations, des évaluations et des pistes envisagées à différents partenaires ;
- 9) prendre en compte la diversité des points de vue et favoriser l'expression des différents partenaires ;
- 10) négocier des solutions possibles en collaboration avec les différents partenaires.

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

- 11) s'engager dans une démarche réflexive sur sa pratique professionnelle, en se référant aux savoirs et aux tendances actuelles dans la spécialisation suivie.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Public cible

Cette formation s'adresse à tout·e professionnel·le concerné·e dans sa pratique par la thématique abordée dans cette formation, en particulier aux professionnel·le·s de Suisse romande et du Tessin accueillant des enfants et adolescent·e·s sourd·e·s ou malentendant·e·s âgé·e·s de 0 à 20 ans, tels que :

- enseignant·e·s ordinaires ou spécialisé·e·s,
- professionnel·le·s de l'éducation et de l'éducation précoce spécialisée,
- spécialistes des mesures pédago-thérapeutiques (logopédistes, orthophonistes, psychologues, psychomotricien·ne·s),
- professionnel·le·s de la santé et du social (assistant·e·s social·e·s, travailleur·euse·s sociaux·les, animateur·trice·s socioculturel·le·s, conseiller·ère·s, etc.).

Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué d'un module transversal et trois modules thématiques, pour un total de 12 crédits ECTS.

Le CAS se réalise à temps partiel, généralement à raison de deux jours de cours par mois. Il représente environ 360 heures de travail dont 170 heures de cours à la HEP Vaud.

Les cours ont lieu sur quatre semestres (septembre 2020 à février 2022) et le travail de certification finale est rendu pendant le quatrième semestre de formation. La durée du programme standard est de deux années. Cette durée d'études peut être, au maximum, doublée (congés éventuels compris ; cas particuliers réservés). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité.

| Année 1 | | Année 2 | |
|--|--|---|--|
| Semestre d'automne | Semestre de printemps | Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| M1 Séminaires transversaux 4 ECTS 8 jours | *ouvert M2 Surdité : connaissances générale et enjeux actuels 2 ECTS 4 jours | *ouvert M3 Psychologie développementale et réalités quotidiennes, aux différents âges, en contexte de surdité 3 ECTS - 6 jours | M4 Accompagner les jeunes sourds : pratiques, interventions et suivis 3 ECTS - 6 jours |

Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2020-2022

* Modules ouverts aux auditrices et auditeurs

Constituant un tout cohérent, ce programme prévoit des modules de spécialisation en surdité ainsi qu'un module transversal qui est suivi en commun par l'ensemble des participant·e·s du dispositif de formation postgrade en pédagogie spécialisée. Le module 1 constitue un espace de rencontres, d'échanges et de débats entre professionnel·le·s par le biais d'études de cas concrets.

Les modules 2, 3 et 4 traitent des thématiques propres à la surdité. Ils sont ouverts aux auditeur·trice·s qui ont la possibilité de suivre au maximum un de ces modules, à titre de formation continue. Le module 6 est réservé à la certification finale.

Programme de la formation

Module 1 : Séminaires transversaux (4 crédits)

Ce module transversal « Intercas » amène les participant·e·s des trois CAS en pédagogie spécialisée, à interroger aussi bien leur pratique professionnelle, que les tendances actuelles en matière de réflexion éthique ou philosophique, de développement technologique et de recherche scientifique. Il désire susciter l'intérêt et l'analyse critique des nouvelles pratiques professionnelles, en se focalisant plus particulièrement sur des situations éducatives complexes, notamment dans le cas de personnes présentant des difficultés, des troubles, des déficiences ou des handicaps multiples.

Une attention particulière est accordée à l'évolution des pratiques dans le contexte suisse romand et au mouvement actuel de mise en œuvre d'une école dite « inclusive ». De plus, les séminaires cliniques proposés apportent des éclairages variés visant à explorer la complexité inhérente aux situations de terrain et permettent aux participant·e·s des différents CAS d'échanger et de collaborer.

Ainsi, chaque semestre, deux journées « Intercas » traitent d'une thématique concernant les différents CAS en pédagogie spécialisée. Il s'agit de cours-séminaires, suivis en commun par l'ensemble des participant·e·s des trois programmes postgrades. Ils constituent un espace de rencontre, d'échange et de débat entre les différent·e·s professionnel·le·s.

| N° d'unité | Titre de l'unité | Jours de cours | | |
|------------|---|--------------------|-----------------------|--------------------|
| | | Année 1 | | Année 2 |
| | | Semestre d'automne | Semestre de printemps | Semestre d'automne |
| PS100-1 | Vision du handicap: quels modèles, technologies et enjeux? | 2 | - | - |
| PS100-2 | Développement et apprentissage de l'enfant : état de la recherche | - | 2 | - |
| PS100-3 | Posture professionnelle, collaboration et éthique | - | - | 2 |
| PS100-4 | Coordination et accompagnement vers la certification finale | 0.5 | 1 | 0.5 |
| | Total | 2.5 | 3 | 2.5 |

Responsables de module

- [Jennifer Malsert](#), chargée d'enseignement
- [Anne Rodi](#), chargée d'enseignement
- [Florence Wolfahrt](#), chargée d'enseignement

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure :

- d'analyser les enjeux de l'action pédagogique dans un contexte institutionnel à vocation inclusive;
- de se situer face à l'évolution des pratiques et porter une analyse critique des nouvelles pratiques professionnelles;
- de développer une réflexion sur les dimensions collaboratives et éthiques de l'activité d'aide pédagogique;
- d'identifier les enjeux éthiques et de collaboration interdisciplinaire lors de situations éducatives complexes (difficultés, troubles, déficiences ou handicaps multiples), pour un projet de prise en charge et de continuité éducative;
- d'explicitier et analyser, dans une perspective introspective et réflexive, sa propre pratique professionnelle.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, « capsules de formation » (en ligne, à consulter et à exploiter avant et après les cours), analyse de situations, analyse d'articles scientifiques, témoignages et échanges entre participant·e·s.

Modalités de certification du module

La présence est obligatoire au Module 1, organisé sous forme de séminaires d'échanges entre les participant·e·s aux différents CAS.

A la fin de chaque unité de formation, un travail est demandé, concernant à la fois la thématique traitée et un questionnement, en lien avec la capsule de formation. Ces travaux individuels ou en groupe prennent des formes diversifiées (réflexion écrite, présentation orale, entretien oral en présentiel ou à distance). Des informations détaillées seront remises au démarrage du module.

[PS100-1 Vision du handicap: quels modèles, technologies et enjeux ?](#)

Contenus

- La procédure d'évaluation standardisée (PES) : origine, cadre, présentation, illustrations concrètes, particularités cantonales
- Normalité et définition du handicap dans une société technologique : un regard anthropologique

Intervenant·e·s

- Patrick Bonvin
- Daniela Cerqui

Dates

Vendredi 4 et samedi 5 septembre 2020

[PS100-2 Développement et apprentissage de l'enfant : état de la recherche](#)

Contenus

- Sciences cognitives : développement et apprentissages
- Méthodes multisensorielles
- Etat de la recherche
- Ethique de la recherche

Intervenant

Edouard Gentaz

Dates

Vendredi 28 et samedi 29 mai 2021

[PS100-3 Posture professionnelle, collaborations et éthique](#)

Contenus

- Posture et rôle du·de la professionnel·le
- Collaborations, identité professionnelle
- De la complexité du métier d'accompagnant·e

Intervenants

- Marco Allenbach
- N.n.

Dates

Vendredi 3 et samedi 4 décembre 2021

Contenus

- Capsules de formation et e-learning
- Suivi individualisé et de groupe
- Pratique réflexive et bilan de formation

Intervenantes

- Jennifer Malsert
- Anne Rodi
- Florence Wolfahrt

Dates

Moments en présentiel (Vendredi 4 septembre 2020; Samedi 4 décembre 2021) et à distance (à fixer)

Module 2 : Surdit  : connaissances g n rales et enjeux actuels (2 cr dits)

Ce module vise   pr senter des connaissances fondamentales dans le domaine de la surdit . Afin de comprendre la gen se du d veloppement d'un accompagnement ou d'enseignements sp cifiques aux personnes ayant une surdit , un aper u du contexte historique sera  voqu , afin de mieux appr hender les parcours personnels des sourd e-s, de l'Antiquit  au congr s de Milan. Suite   cette introduction historique, une description pr cise du syst me auditif et de son r le dans le d veloppement sensorimoteur de l'enfant sera propos e. Une typologie de la surdit  sera pr sent e, afin d'entrevoir plus sp cifiquement l'accompagnement des enfants ou des adolescent e-s en fonction du type et de l' ge d'acquisition de la surdit . La question des enjeux, li s   l'appareillage, sera  galement  voqu e. Des sites d'accueil et des proc dures d'appareillage seront pr sent es, avec une visite d' tablissement ORL sp cialis .

| N  d'unit  | Titre de l'unit  | Jours de cours | | |
|-----------------|--|--------------------|-----------------------|--------------------|
| | | Ann e 1 | | Ann e 2 |
| | | Semestre d'automne | Semestre de printemps | Semestre d'automne |
| SUR200-1 | Contexte historique, l gislations et enjeux actuels | 1 | - | - |
| SUR200-2 | Fondations et lieux d'accueil pour personnes sourdes | 1 | - | - |
| SUR200-3 | Anatomie, typologie et enjeux de l'appareillage | 2 | - | - |
| | Total | 4 | - | - |

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant e-s seront en mesure :

- de comprendre et identifier les enjeux actuels dans le domaine de la surdit , en se r f rant notamment   l' volution historique;
- de se situer dans un contexte l gal et scientifique en lien avec l'accompagnement de l'enfant/ adolescent e sourd e
- d'observer, identifier et analyser les sp cificit s des diff rents types de surdit ;
- de mobiliser leurs connaissances sur la typologie de la surdit  afin de comprendre la probl matique de fa on individualis e, pour mieux identifier les besoins sp cifiques de chacun e.

Modalit s p dagogiques

Apports th oriques, analyse d'articles scientifiques,  changes avec des professionnel le-s de l' valuation et de la prise en charge th rapeutique.

Modalit s de certification du module

La validation est r alis e en fin de module, notamment apr s un stage d'observation dans un centre ou un cabinet sp cialis  dans la prise en charge th rapeutique (implantation cochl aire...). Il s'agit d'un travail  crit individuel. Des consignes d taill es seront remises en cours de formation.

Certification du module 2 : Samedi 15 f vrier 2021 (travail  crit   rendre)

SUR200-1 Contexte historique, législations et enjeux actuels

Contenus

- Etre sourd·e dans un monde entendant : vision de la surdit  de l'Antiquit  au congr s de Milan
- Lois, droits et enjeux actuels dans l'accompagnement des personnes sourdes. Prestations et missions

Intervenant·e·s

- Jean-Yves le Capitaine
- N. n.

Date

Vendredi 30 octobre 2020

SUR200-2 Fondations et lieux d'accueil pour personnes sourdes

Contenu

- Pr sentation des fondations et lieux d'accueil pour personnes sourdes

Intervenant·e·s

- Elsa Kurz
- St phane Beyeler

Date

Samedi 31 octobre 2020

SUR200-3 Anatomie, typologie, diagnostic et enjeux de l'appareillage

Contenus

- Anatomie du syst me auditif
- Types de surdit 
- D pistage, diagnostic et prises en charge m dicale et th rapeutique
- Apport et limites de l'implant cochl aire
- Visite / observation (ex.: centre diagnostique ou d'appareillage; date   d finir)

Intervenant·e·s

- H l ne Dresse Cao Van
- Philippe Estoppey

Dates

Vendredi 4 d cembre 2020

Samedi 5 d cembre 2020

Module 3 : Psychologie développementale et réalités quotidiennes, aux différents âges, en contexte de surdité (3 crédits)

Ce module s'intéresse au développement des enfants et des adolescent·e·s sourds. Des apports scientifiques, issus de la psychologie du développement, de la neuropsychologie et des neurosciences permettent d'aborder leur trajectoire développementale sur les plans cognitif, affectif ou social, en confrontant les points de vue. Les questions de communication, de bilinguisme et de biculturalisme sont mises en évidence, afin de mieux cerner leur réalité quotidienne.

| N° d'unité | Titre de l'unité | Jours de cours | | |
|------------|--|--------------------|-----------------------|--------------------|
| | | Année 1 | | Année 2 |
| | | Semestre d'automne | Semestre de printemps | Semestre d'automne |
| SUR300-1 | Développement de l'enfant et de l'adolescent·e sourd·e | - | 3 | - |
| SUR300-2 | Communication, bilinguisme et biculturalisme | - | 1 | - |
| SUR300-3 | Neurosciences, neuropsychologie de la surdité et troubles associés | - | 2 | - |
| | Total | - | 6 | - |

Acquis de formation

A la fin de ce module, les participant·e·s seront en mesure :

- de comprendre les particularités développementales de l'enfant et de l'adolescent·e sourd·e;
- d'analyser la notion de culture sourde et d'identifier les incidences du positionnement de l'enfant/adulte sourd vis-à-vis de cette culture et de la culture entendante;
- d'identifier les modes de communication disponibles et de repérer le besoin d'identification des personnes sourdes.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, analyse d'articles scientifiques, échanges avec des professionnel·les de différents domaines (recherche, prise en charge thérapeutique ou sociale).

Modalités de certification

La modalité de certification sera précisée en début de module. Il s'agit d'un examen oral qui aura lieu à distance ou en présentiel, en octobre 2021.

Certification du module 3 : Juin 2021

SUR300-1 Développement de l'enfant et de l'adolescent·e sourd·e

Contenus

- Psychologie du développement, handicap et troubles neurosensoriels
- Etre adolescent·e sourd·e dans un monde entendant
- Identification de l'adolescent·e dans la phase d'individuation
- Communauté sourde et enculturation
- Accompagnement de jeunes adultes sourds dans la vie d'adulte : transitions et vie affective
- Développement de l'enfant sourd et inclusion

Intervenant·e·s

- Serge Portalier
- Amy Evard
- Agnès Jacob
- Saskia Delachaux-Djapo
- Luana Ferracin

Dates

Vendredi 29 janvier 2021
Samedi 30 janvier 2021
Vendredi 26 mars 2021

SUR300-2 Communication, bilinguisme et biculturalisme

Contenus

- Culture sourde
- Communication des jeunes sourds
- Bilinguisme bimodal LSF – Français

Intervenantes

- Saskia Mugnier

Date

Samedi 27 mars 2021

SUR300-3 Neurosciences, neuropsychologie de la surdité et troubles associés

Contenus

- Neurosciences et neuroanatomie : plasticité cérébrale et surdité
- Neuropsychologie de la surdité : troubles associés et système vestibulaire
- Ressources et bilans
- Motricité des jeunes sourd·e·s, apport de l'activité physique sur le développement cérébral et psychologique

Intervenant·e·s

- Pascal Hot
- Elisabeth Lasserre

Dates

Vendredi 23 avril 2021

Samedi 24 avril 2021

Module 4 : Accompagner les jeunes sourds : pratiques, interventions et suivis (3 crédits)

Ce module a comme but le développement des pratiques professionnelles dans une prise en compte des apports théoriques, mais aussi des réalités changeantes de vie des jeunes sourd·e·s. L'hétérogénéité de cette population est une réalité qui doit être prise en compte, dans le sens d'adapter les manières de faire aux capacités et aux progrès des enfants suivis. Cela implique une connaissance des professions et des rôles de chacun des partenaires, mais également une maîtrise des savoirs et des démarches didactiques et pédagogiques, dans des domaines fondamentaux tels que les mathématiques et la langue (orale et écrite).

| N° d'unité | Titre de l'unité | Jours de cours | | | |
|-----------------|---|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | | Année 1 | | Année 2 | |
| | | Semestre d'automne | Semestre de printemps | Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| SUR400-1 | Accompagnement de l'enfant et de l'adolescent·e sourd·e | - | - | 2 | - |
| SUR400-2 | Psycholinguistique, mathématiques et sociodidactique | - | - | 2 | 1 |
| SUR400-3 | Stage d'observation | - | - | - | 1 |
| | Total | - | - | 4 | 2 |

Acquis de formation

A la fin de ce module, les participant·e·s devraient être en mesure :

- de proposer des pistes concrètes de prise en charge adaptée et optimiser les apprentissages, notamment dans les domaines des mathématiques et de la langue (lecture et écriture);
- de développer et apprendre à utiliser du matériel et des outils adaptés à une population sourde
- de porter une réflexion sur son rôle et positionnement d'enseignant·e ou d'intervenant·e spécialisé·e en surdité.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, utilisation de matériel pédagogique spécialisé, conception d'outils et de matériel d'évaluation et de formation.

Modalités de certification

Sous forme de présentation orale d'un projet personnel (individuel ou par groupe), dans une démarche de travail collectif et réflexif qui permettra de consolider les connaissances acquises dans cette spécialisation. Des consignes détaillées seront remises en cours de formation.

Certification du module 4 : Samedi 5 février 2022

SUR400-1 Accompagnement de l'enfant et de l'adolescent·e sourd·e

Contenus

- Accompagnement de l'enfant sourd et optimisation de ses apprentissages
- Projets personnalisés et inclusion

Intervenant·e·s

- Catherine Avert
- Hélène Delage
- Christophe Maradan
- Karine Richard (à confirmer)

Dates

Vendredi 29 octobre 2021

Samedi 30 octobre 2021

SUR400-2 Psycholinguistique, mathématiques et sociodidactique

Contenus

- Psycholinguistique, langage oral, apprentissage lecture et écriture
- Didactique mathématique de la surdité
- Psychologie des apprentissages, sociodidactique

Intervenant·e·s

- Stéphanie Colin
- Saskia Mugnier
- N. n.

Dates

Vendredi 14 janvier 2022

Samedi 15 janvier 2022

Vendredi 4 février 2022

SUR400-3 Stage d'observation

Contenus

- Journée d'observation dans un champ hors de la spécialité du ou de la participant-e (milieu clinique, ORL, enseignement spécialisé, etc.)

Dates

A définir

Journées complémentaires et optionnelles

Quelques journées supplémentaires (optionnelles) seront proposées sur le semestre de printemps 2022 afin de comprendre les bases des modes de communication LPC et LSF (connaissance théorique des signes, explication et répétition, présentation des mécanismes de communication visuelle). Cette proposition représente une initiation ou un approfondissement en langue des signes (et/ou LPC). Elle offrira les bases nécessaires pour établir la communication entre les participant-e-s et les personnes sourdes. Ces apports (LPC ou LSF) seront adaptés au niveau et besoins des participant-e-s.

Structure modulaire du programme

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participant-e-s ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire.

Les séminaires sont de natures diverses : le séminaire standard, le séminaire à effectif réduit, le séminaire d'intégration. Ils permettent aux participant-e-s d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant-e-s au terme de leur formation.

| Nom du module | | Compétences (voir page 6) | | | | | | | | | | | ECTS |
|---------------|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | |
| PS100 | Séminaires transversaux | X | | | X | X | X | X | | X | X | X | 4 |
| SUR200 | Surdité : connaissances générales et enjeux actuels | X | X | X | | | X | X | | | | X | 2 |
| SUR300 | Psychologie développementale et réalités quotidiennes, aux différents âges, en contexte de surdité | X | X | X | X | | X | X | | X | | X | 3 |
| SUR400 | Accompagner les jeunes sourds : pratiques, interventions et suivis | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | 3 |

Tableau 2 : Cours PSSUR - mise en relation des compétences avec les contenus des modules

Calendrier de la formation

Dès le vendredi 4 septembre 2020, les cours auront lieu **le vendredi et le samedi**. La formation débute par **une séance d'accueil et d'informations générales**.

Un calendrier détaillé avec les salles sera communiqué aux personnes admises en avril-mai 2020.

Semestre d'automne 2020

| | | |
|------------------|------------|------------|
| Septembre | 04.09.2020 | 05.09.2020 |
| Octobre | 30.10.2020 | 31.10.2020 |
| Décembre | 04.12.2020 | 05.12.2020 |
| Janvier | 29.01.2021 | 30.01.2021 |

Semestre de printemps 2021

| | | |
|--------------|------------|------------|
| Mars | 26.03.2021 | 27.03.2021 |
| Avril | 23.04.2021 | 24.04.2021 |
| Mai | 28.05.2021 | 29.05.2021 |

Semestre d'automne 2021 / printemps 2022

| | | |
|-----------------|------------|------------|
| Octobre | 29.10.2021 | 30.10.2021 |
| Décembre | 03.12.2021 | 04.12.2021 |
| Janvier | 14.01.2022 | 15.01.2022 |
| Février | 4.02.2022 | |

Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant·e·s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant·e·s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

B. Évaluation certificative

À l'issue des modules, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modules font l'objet d'une évaluation certificative et reçoivent une note ou une validation.

Le résultat sous forme de notes est attribué selon l'échelle de 1 à 6, par points entiers. La note 1 correspond à l'absence de maîtrise, la note 4 à un niveau de maîtrise passable et la note 6 à un excellent niveau de maîtrise.

Pour les résultats sous forme de validation, la mention acquis ou non acquis est attribuée .

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participant·e·s.

Lieu de la formation

Haute école pédagogique du canton de Vaud

Av. de Cour 33 et Av. des Bains 21
1014 Lausanne

Direction

Responsable du programme CAS Pédagogie Spécialisée : option Surdit 

- [Jennifer Malsert](#), charg e d'enseignement, Unit  d'enseignement et de recherche (UER) «P dagogie Sp cialis e» (PS)

Responsables du pilotage des formations postgrades

- [Amaury Daele](#), professeur HEP associ , responsable de la Fili re des formations postgrades
- [Silvia S ](#), collaboratrice scientifique, Fili re des formations postgrades

 quipe p dagogique

Formatrices issues de l'UER «P dagogie Sp cialis e» (PS)

- [Jennifer Malsert](#), charg e d'enseignement
- [Anne Rodi](#), charg e d'enseignement
- [Florence Wolfahrt](#), charg e d'enseignement

Formateurs issus de l'UER «D veloppement de l'enfant   l'adulte» (DV)

- [Marco Allenbach](#), professeur HEP associ 
- [Patrick Bonvin](#), professeur HEP ordinaire

Intervenant·e·s externes

Dans les domaines sp cifiques abord s, plusieurs intervenant·e·s viendront apporter leur contribution de sp cialistes :

- [Caroline Avert](#), Codeuse Langage Parl  Compl t  (LPC), Fondation A-Capella et ECES (parents enfants sourds)

- **Stephane Beyeler**, Adjoint à la direction, Fédération Suisse des Sourds, FSS-SGB, Région Suisse Romande
- **Hélène Cao Van**, Responsable Unité Pédiatrique ORL, HUG, Centre Universitaire Romand d'Implants Cochléaires (CURIC) Genève
- **Daniela Cerqui**, maître d'enseignement et de recherche en anthropologie, Université de Lausanne
- **Stéphanie Colin**, Maitre de Conférences, Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation, Université Lyon 2 ; Membre du groupe de travail «Situation de handicap et inclusion scolaire» du Conseil Scientifique du Ministère de l'Education Nationale
- **Saskia Delachaux Djapo**, Logopède Centre pour Enfants Sourds de Montbrilland (CESM), Genève
- **Hélène Delage**, Chargée de cours, coordinatrice de la maîtrise de logopédie, Faculté de Psychologie et Sciences de l'Education, Université de Genève
- **Philippe Estoppey**, Audioprothésiste
- **Amy Evard**, Psychologue, Ecole Cantonale pour Enfants Sourds (ECES)
- **Luana Ferracin**, Directrice du Centre les Chemain'S, Service Romand itinérant en surdité (SIS), Fédération Suisse des Sourds, FSS-SGB
- **Edouard Gentaz**, professeur, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève
- **Pascal Hot**, Professeur des Universités, Université Savoie Mont Blanc (Chambéry)
- **Agnès Jacob**, Psychologue clinicienne et sociale
- **Elsa Kurz**, Directrice Fédération Suisse des Sourds (FSS), Région Suisse Romande
- **Elisabeth Lasserre**, Neuropsychologue, Centre Robert Laplane, Paris, Institut National des Jeunes Sourds (INJS)
- **Jean-Yves Le Capitaine**, formateur Processus de Production du Handicap et conférencier (école inclusive, surdité, approches conceptuelles du handicap).
- **Christophe Maradan**, Directeur de l'Institut Saint Joseph
- **Saskia Mugnier**, Maître de conférence Laboratoire de Linguistique et Didactique des Langues Etrangères et Maternelles (LIDILEM), Université Grenoble Alpes
- **Serge Portalier**, Psychologue, Professeur Université Lyon 2
- **Karine Richard**, Responsable de SAI, Fondation A-Capella

Évaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant-e-s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participants est conduite par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE) de la HEP Vaud et contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du/de la responsable du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : **CHF 100.-**

Coût pour l'ensemble du CAS : **CHF 6'500.-** (pour les candidat-e-s hors DFJC ou employé-e-s DFJC sans l'autorisation d'entrée en formation de leur service employeur).

En principe, la finance de formation est divisée à parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive 02_01](#), article 13 ; etudiant.hepl.ch/directives).

Services aux participant·e·s

Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études pour l'ensemble des participant·e·s.

Contact

Service académique - Formations postgrades
Haute école pédagogique du canton de Vaud
Avenue de Cour 33
1014 Lausanne

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: etudiants-pg@hepl.ch

Liens utiles:

candidat.hepl.ch/pg > page «Questions fréquentes»

candidat.hepl.ch/cas-sur

Conditions d'admission

Les candidat·e·s à l'admission doivent pouvoir répondre aux conditions suivantes :

- être au bénéfice d'un titre d'enseignement reconnu, d'un diplôme d'enseignement spécialisé ou d'un Bachelor, d'un Master (ou titre jugé équivalent) dans un des domaines d'études mentionnés dans la section public-cible ;
- faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

L'entrée en formation implique, si possible, un contact et accompagnement régulier avec des personnes ayant une déficience auditive.

Admission en cas de non possession des titres requis

Si le ou la candidat·e n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il ou elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive 05_03](#) ; etudiant.hepl.ch/directives).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études:

Téléphone: +41 21 316 92 70

e-mail: etudiants-pg@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement et l'autorisation d'entrée en formation de l'autorité cantonale d'engagement concernée². Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces trois services cantonaux ainsi que du SPJ.

NB : même en cas de refus du service employeur d'accorder l'autorisation d'entrée en formation, le-la candidat-e a la liberté de déposer sa demande d'admission. Dans ce cas, s'il-elle est admis-e, il-elle ne bénéficiera pas des « Conditions spécifiques » décrites ci-dessous et devra donc s'acquitter du coût de la formation.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **28 février 2020**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat-e-s sont retenu-e-s conformément au [règlement des études menant à un CAS, DAS, MAS \(etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep\)](http://reglement_des_etudes_menant_a_un_CAS_DAS_MAS_etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.– **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX); titulaire: Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom «Finance Inscription_Nom_Prénom»**.

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe le ou la candidat-e de sa décision à la **mi-avril 2020**.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence [Directive 05_04 ; etudiant.hepl.ch/directives](http://Directive_05_04_etudiant.hepl.ch/directives)). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 août 2020.

Se renseigner auprès du conseiller aux études postgrades:

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: etudiants-pg@hepl.ch

² DGEO, Direction RH, Admission, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne ; DGEP, Unité RH, Saint-Martin 24, 1014 Lausanne ; Pour l'enseignement spécialisé, écoles publiques (ne concerne pas les établissements subventionnés pour qui le préavis de la direction d'établissement suffit): SESAF, Direction RH, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne.

Conditions spécifiques aux enseignant·e·s vaudois·es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation délivrée par le Service employeur concerné (voir ci-dessus «Procédure d'inscription à la formation»), les collaboratrices et collaborateurs de la DGEO, de la DGEP, du SESAF ou d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le SESAF bénéficient:

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné);
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

Inscription en cas d'auditrice ou auditeur

Toute personne âgée de 25 ans et qui désire suivre des enseignements sans viser l'obtention du CAS peut s'inscrire en tant qu'auditrice ou auditeur. Seuls les modules 2 et 3 sont ouverts aux auditrices et auditeurs qui sont autorisé·e·s à suivre au maximum un de ces modules.

Cette inscription se fait auprès de la Filière Formation continue, au plus tard le 31 août pour le semestre d'automne et le 15 décembre pour le semestre de printemps. Le nombre d'auditrices et auditeurs par module étant limité, les inscriptions sont retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Les frais de cette inscription s'élèvent à CHF 400.— par semestre.

Renseignements et formulaire d'inscription à télécharger sur: candidat.hepl.ch/fc/auditeurs

Carte d'inscription

Les participant·e·s de formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique (etudiants-pg@hepl.ch) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.- par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/carte-etudiant

Conditions en cas de désistement

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque le ou la participant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le ou la participant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Plusieurs services sont offerts aux participant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/campus

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) : etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

[Directive_05_58 \(etudiant.hepl.ch/directives\)](http://etudiant.hepl.ch/directives) du programme de formation menant au CAS de «Pédagogie Spécialisée option Surdit »

hep/

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Service académique
Formations postgrades
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne

Téléphone.: +41 21 316 92 70
etudiants-pg@hepl.ch

www.hepl.ch

